

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2017

Le 30 juin 2017, à 20 heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 23 juin 2017, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MAURY Yannick, Maire.

Etaient présents : de NATALE GUY – CANIAC ALAIN – BAGUE SYLVIE – MOREAU PATRICIA – PIONNIER JEAN-JACQUES – TAILLANDIER FRANCK – GUILLAUME LIONEL – SOLOHUB SABRINA – MARTEAU FRANCK – COUSTATAT JEAN-PIERRE

Etaient représentés :

VALETTE ANGELIQUE représentée par PIONNIER JEAN-JACQUES

VENARD SANDRINE représentée par MAURY YANNICK

Etait absent, excusé :

MONMART ALAIN

Secrétaire de séance : PIONNIER JEAN-JACQUES

Compte-rendu

Le compte rendu de la séance précédente ne donne lieu à aucune observation, tous les membres présents ont signé.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de retirer une délibération et de rajouter une délibération à l'ordre du jour. Le conseil Municipal accepte.

SDESM – convention financière relative à l'enfouissement des réseaux – CM N° 77 347 30 06 2017 01 B

Considérant l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n° 31 du 18 mars 2013 relatif à la création du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne ;

Considérant que la Commune des Ormes-sur-Voulzie est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux RD412 et route de Bray (RD18E1) jusqu'à la route d'Everly.

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant Projet Sommaire à 149 100 € pour la basse tension, à 72 648 € pour l'éclairage public et à 72 833 € pour les communications électroniques, avec un coût pour la commune d'environ 117 000 €, le reste étant subventionné par le SDESM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières.

DELEGUE la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM.

DEMANDE au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la RD412 et route de Bray (RD18E1) jusqu'à la route d'Everly.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux jointes en annexe et les éventuels avenants.

SDESM – avenant à l’acte constitutif du 06/12/2016 relatif au groupement de commande pour l’isolation thermique des combles des bâtiments publics Cit’Isol – CM N° 77 347 30 06 2017 02

Considérant que Le SDESM propose de coordonner un groupement de commande d’isolation thermique des combles en Seine et Marne.

Vu L’ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et son article 28,

Le code général des collectivités territoriales et son article L1414-3,

La délibération n°2016-72 du 6 décembre 2016 du comité syndical du SDESM,

La délibération n°2017-12 du 21 février 2017 du comité syndical du SDESM,

L’acte constitutif du groupement de commande et son avenant ci-joint en annexe,

après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** les termes de l’avenant à l’acte constitutif du groupement de commande « Cit’Isol » annexé à la présente délibération,
- **PRÉCISE**, parmi les bâtiments ayant reçu une étude préalable du coordonnateur dans le cadre de l’opération « Cit’Isol » figurant sur la fiche jointe nommée « fiche collectivité », ceux sur lesquels la collectivité s’engage dans le groupement de commande :

Nom du bâtiment	Adresse	Commentaires
CLASSE CM1-CM2	2 grande rue de Couture	Solution d’isolant conventionnel avec laine de roche

Emplacement Sous Répartition Optique (SRO) – Déploiement de la fibre optique – CM N° 77 347 30 06 2017 03

Pour permettre le déploiement de la fibre optique « Seine et Marne Numérique », la Société INEO doit implanter un Sous Répartiteur Optique (SRO 698-SHELTER), en face du « 4 rue de la Poste », à côté du central téléphonique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise l’implantation d’un sous répartiteur Optique 698 sur la parcelle communale, cadastrée Section D.P./8.

Délibération prise à l’unanimité.

Convention relative à l’entretien des parcelles de la commune situées dans la réserve naturelle nationale de la Bassée pour la période 2017-2021 – CM N° 77 347 30 06 2017 04

Monsieur le Maire propose au conseil une convention relative à l’entretien des parcelles de la commune situées dans la réserve naturelle en partenariat avec AGRENABA pour la période 2017-2021. Elle est renouvelable par tacite reconduction. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention. Délibération prise à l’unanimité.

Informations générales communales – CM N° 77 347 30 06 2017 05

- ♦ Opération 3000 lampes ballons organisée par le SDESM – projet pour 2019 : remplacement partiel ou total de lampes ballons énergivores par du matériel performant et économique avec une participation très avantageuse par le commune limitée à 200.00 € par point lumineux, le coût restant sera pris en charge par le SDESM.
- ♦ Monsieur PIONNIER informe que la subvention DETR 2017 pour l’aménagement de la Place de l’Eglise n’a pas abouti, renouvellement l’année prochaine.
- ♦ Les travaux du « Chemin de Frilure » sont terminés, il reste la signalétique à installer.
- ♦ Le dossier administratif du captage du château d’eau est en cours.
- ♦ Madame MOREAU : Plan canicule niveau 3. Les personnes inscrites sur le registre ont été contactées.

- ♦ Monsieur de NATALE : les travaux de la Passerelle « rue de la Rivière » sont terminés.
- ♦ Monsieur CANIAC : Organisation du 13 et du 14 juillet 2017.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 H 02.